



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2013

EXAMEN PROFESSIONNALISE POUR L'ACCES

AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL

Section : ECONOMIE ET GESTION

Options

Communication et Organisation

Comptabilité et Gestion

Commerce et Vente

Rapport de jury présenté par

M. Jean-Michel PAGUET : Présidente du jury

M. Stéphane AYMARD : Vice-président du jury

Mme Nadège SEVESTRE : Vice-présidente du jury

Mme Dominique VASSAL : Vice-présidente du jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jurys

SOMMAIRE

STATISTIQUES GÉNÉRALES	5
I. DOSSIER RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle).....	5
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5
2. REMARQUES DU JURY	7
A) Remarques générales sur la forme du dossier RAEP	
B) Partie 1 du dossier	
C) Partie 2 du dossier	
D) Commentaires du jury	
II. ÉPREUVE D'ADMISSION : ENTRETIEN AVEC LE JURY	11
1. STATISTIQUES	11
2. DÉFINITION DE L'ÉPREUVE.....	11
3. OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY.....	12

Président du jury :

Monsieur Jean-Michel PAGUET, inspecteur général de l'éducation nationale.

Vice-Présidents:

Monsieur Stéphane AYMARD, inspecteur, académie de Versailles

Madame Nadège SEVESTRE, inspecteur, académie de Nantes

Madame Dominique VASSAL, inspecteur, académie de Lyon

Membres du jury :

Madame Juliette ALCATRAO, académie de Orléans-Tours

Monsieur Dominique ALLAIS, académie de Nantes

Madame Sylvie ANTOINE, académie de Nantes

Monsieur Rachid ARABI, académie de Créteil

Monsieur Stéphane BALIN, académie de Caen

Monsieur Benoît BELDAME, académie de Paris

Madame Valérie BELLEMARRE, académie de Orléans-Tours

Madame Saima BENBRAIM, académie de Créteil

Madame Mébarka BENSSALAH, Académie de Versailles

Madame Dany BERAUD, académie de Lyon

Madame Géraldine BIENVENUT, académie de Poitiers

Monsieur Jérôme BORGNE, académie de Orléans-Tours

Madame Sylviane BOUQUIN, académie de Orléans-Tours

Monsieur Pascal CAMUS, académie de Lille

Monsieur François CANAT, académie de Caen

Madame Martine CLAVEL, académie de Lyon

Madame Vanessa COLLAS, académie de Versailles

Monsieur Michel DEGANIS, académie de Grenoble

Madame Samia DELLIDJ, académie de Lyon

Monsieur Thierry DUFOUR, académie de Lyon

Madame Annabel DURAND, académie de Caen

Madame Véronique DURON, académie de Versailles

Monsieur Stéphane DZYGA, académie de Nice

Monsieur Mahieddine ENSIGHA, académie de Paris

Madame Sylvie FARA, académie de Lyon

Madame Naouel FEKIR, académie de Versailles

Madame Véronique FOURNY, académie de Nantes

Monsieur Abderrazak FREDJ, académie de Nantes

Madame Isabelle FROMAGE, académie de Versailles

Monsieur Patrick FUSILLIER, académie de Lyon

Monsieur Bernard GALLION, académie de Lyon

Monsieur Gaël GEORGELIN, académie de Rennes

Madame Maria GUADAGNINO, académie de Grenoble

Madame Christine GUICHARD, académie de Lyon

Monsieur Alain GUILLIER, académie de Créteil

Madame Frédérique HANQUIER, académie de Montpellier
Madame Christel JOUFFROY, académie de Nantes
Monsieur Pascal LAINE, académie de Lille
Monsieur Jamal LEBBAD, académie de Versailles
Monsieur Patrick LEBORGNE, académie de Versailles
Madame Alexandra LEGRAS, académie de Nantes
Madame Sylvie LORENTZ, académie de Paris
Madame Isabelle MALBRANQUE, académie de Lille
Madame Mensauria MAMOU, académie de Nantes
Madame Nadège MARCHEGAY, académie de Poitiers
Madame Fabienne MAURI, académie de Bordeaux
Monsieur Didier MERCADAL, académie de Montpellier
Monsieur Vincent MEUNIER, académie de Versailles
Monsieur Jean-Yves MICHON, académie de Lyon
Monsieur Benoît MIONNET, académie de Lille
Madame Michelle MOQUIN, académie de Versailles
Monsieur Christian PELLIER-CUIT, académie de Grenoble
Madame Gaël PETAUTON, académie de Versailles
Madame Véronique PETIT, académie de Rennes
Monsieur Philippe RICHEVILLAIN, académie de Versailles
Madame Marie-Paule RICORDEL, académie de Nantes
Madame Valérie ROMEYER, académie de Lyon
Madame Maryvonne SELLIEZ, académie de Lille
Madame Edith SIMON, académie de Nancy-Metz
Monsieur Alain TEFAINE, académie de Créteil
Monsieur Yohann TRINQUE, académie de Grenoble
Madame Patricia VAN PROYEN, académie de Orléans-tours
Madame Magali WYDASZ, académie de Versailles

Professeur de l'enseignement privé :

Madame Elisabeth DOUILLARD, académie de Nantes

STATISTIQUES GÉNÉRALES

	Communication et Organisation		Comptabilité et Gestion		Commerce et Vente	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Inscrits	207	56	157	36	713	202
Candidats ayant déposé un dossier	86	24	65	19	450	105
Admissibles	86	24	65	19	450	105
Admis	17	2	21	2	121	18
Postes budgétaires	17	2	21	2	121	18
Liste complémentaire	3	1	5	1	23	3
Barre d'admission	14	19	13	19	15	16,5

I. DOSSIER RAEP

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Extrait de la note de service n° 2012-200 du 17-12-2012

L'examen professionnalisé réservé est constitué d'une épreuve orale d'admission. L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

En vue de l'épreuve, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comportant les éléments mentionnés ci-après et qu'il remet dans le délai et selon les modalités fixés par l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnalisé réservé. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixés entraîne l'élimination du candidat. À l'issue de l'épreuve et après délibération, le jury fixe par ordre de mérite la liste des candidats admis. L'épreuve consiste en un entretien avec le jury et comporte deux parties. Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat suivant les modalités ci-après.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties. Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes. Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter. Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de

classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes. Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

La rédaction du dossier de RAEP doit être l'occasion pour le candidat de mettre en valeur son parcours professionnel, les éléments de son expérience témoignant de son implication dans l'exercice de son métier et de son identité professionnelle ainsi que la pertinence de sa réflexion didactique et pédagogique.

Le contenu présenté doit permettre au jury de comprendre le parcours professionnel du candidat et son identité professionnelle en référence aux dix compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier (arrêté du 12 mai 2010 publié au bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010¹).

- agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable,
- maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer,
- maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale,
- concevoir et mettre en œuvre son enseignement,
- organiser le travail de la classe,
- prendre en compte la diversité des élèves,
- évaluer les élèves,
- maîtriser les technologies de l'information et de la communication,
- travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école,
- se former et innover.

Pour les sessions à venir la prise en compte du référentiel de compétences des professeurs peut être suggérée. Il faut considérer le dossier RAEP comme un moyen pour les candidats de démontrer aux membres du jury, non seulement une connaissance de ces compétences, mais également la construction de ces compétences et d'une identité professionnelle lors du parcours professionnel. Pour autant, le dossier ne peut être conçu comme une liste d'actions censées se raccrocher à telle ou telle compétence. De fait, il revient aux candidats de sélectionner des situations de travail emblématiques, caractéristiques de leur parcours parce qu'elles leur ont permis de mobiliser ces compétences. Or, de nombreux candidats ont fait le choix discutable de présenter des activités « exceptionnelles » peu révélatrices de leur activité professionnelle en classe ou en situation de formation, et dont les enjeux se sont révélés, lors de l'épreuve d'admission, finalement peu maîtrisés et les pratiques bien peu analysées.

Se présenter à un concours de recrutement constitue un investissement. La réussite suppose que le candidat planifie sa préparation, respecte la définition du dossier, ou encore conduise une analyse robuste de ses pratiques.

Il est conseillé aux candidats de lire avec la plus grande attention les textes officiels pour se remémorer l'étendue et la diversité des missions attachées au métier d'enseignant. Ces textes définissant l'épreuve sont indispensables aux candidats afin d'orienter la rédaction du dossier à partir d'une analyse réflexive de leur parcours et de leurs pratiques professionnelles. Le choix de la réalisation pédagogique est déterminant puisqu'il influence la formulation du sujet par le jury ; sujet à partir duquel le candidat aura à préparer l'exposé présenté lors de l'épreuve d'admission. De fait, cette réalisation doit être de nature à révéler, à valoriser la réflexion didactique et les pratiques pédagogiques du candidat. L'extrait de la note de service n° 2012-200 du 17-12-2012 présenté en introduction de ce rapport précise bien que le candidat doit choisir « parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative. »

2. REMARQUES DU JURY

A) REMARQUES GENERALES SUR LE DOSSIER RAEP

Si le dossier n'est pas évalué, son rôle est essentiel. Il permet au jury à la fois de prendre connaissance du parcours du candidat, de son identité professionnelle, de préparer le déroulement de l'entretien et à partir de la réalisation pédagogique présentée par le candidat de formuler le sujet de la deuxième partie de l'épreuve orale d'admission.

Les meilleurs dossiers présentent les qualités de forme suivantes :

- un strict respect des consignes pour le nombre de pages, format du papier, la police, les interlignes, les marges, les retraits et annexes éventuelles
- une mise en page claire,
- un effort de présentation du contenu (structuration à l'aide d'un plan, titres explicites, textes justifiés),
- une orthographe et une syntaxe irréprochables,
- un dossier relié (pour en faciliter la manipulation) et paginé.

B) PARTIE 1 DU DOSSIER

La difficulté de cette première partie (sur 2 pages maximum) consiste à trouver l'équilibre entre une présentation des responsabilités confiées lors du parcours professionnel du candidat et une mise en valeur pertinente des principales compétences acquises.

Le candidat ne peut s'en tenir à une liste descriptive souvent chronologique et visant à l'exhaustivité, manquant de structure et de lisibilité, présentée comme un curriculum vitae. Le candidat peut présenter le RAEP avec une structuration des différentes étapes (datées, hiérarchisées) de la formation initiale et du parcours professionnel valorisant les expériences significatives ainsi que les compétences développées au regard des qualités attendues d'un enseignant dans les spécialités visées. Les expériences d'enseignement retenues doivent être décrites précisément, en indiquant le statut professionnel, l'établissement d'exercice et les services assurés au moment de la constitution du dossier, avec l'intitulé exact de la classe et de la discipline enseignée. Selon la richesse de leur parcours, les candidats sont invités à faire des choix quant aux situations professionnelles évoquées et éviter ainsi un inventaire qui se voudrait exhaustif, mais qui finalement serait sans relief dépourvu d'analyse et de regard distancié.

Pour cette première partie, le niveau d'analyse et de prise de recul doivent être en adéquation avec celui que l'institution est en droit d'attendre d'un enseignant susceptible d'exercer ses missions en lycée professionnel.

Parfois, le candidat développe une partie plus personnelle en présentant ses valeurs dans l'exercice du métier d'enseignant ou de professionnel de l'éducation, ses motivations à enseigner, et peut laisser transparaître les traits saillants de sa personnalité. Le jury précise qu'un tel développement n'a de sens que s'il est adossé à la pratique afin d'éviter de rester dans le registre de l'intention et de l'idéalisation du métier.

C) PARTIE 2 DU DOSSIER

❖ Sur le fond et la structure du document

Dans cette seconde partie, il est demandé aux candidats de sélectionner puis de présenter une réalisation pédagogique dans laquelle il témoigne d'une maîtrise de contenus scientifiques et techniques, de la connaissance des pratiques professionnelles de référence dans le champ du référentiel et valorise ses réflexions didactique et pédagogique.

La réalisation pédagogique, adaptée au public visé par le concours, s'inscrit dans le champ de la spécialité et/ou de l'expérience professionnelle du candidat. Elle s'intègre dans un plan de formation construit.

Le jury regrette :

- des réalisations pédagogiques insuffisamment développées ou exclusivement théoriques dont certaines ne font apparaître aucune précision sur l'intention pédagogique,

- des présentations de réalisations pédagogiques empruntées à des publications éditoriales (manuels scolaires le plus souvent) ou à des centres de ressources sans aucune analyse critique de la part du candidat et révélant parfois une méconnaissance totale des concepts évoqués,
- un champ lexical restreint, une utilisation peu appropriée voire peu maîtrisée du vocabulaire pédagogique et/ou des sciences de l'éducation,
- L'absence de discernement dans le choix des annexes (des annexes absentes, non explicitées, voire inutiles.) Le candidat est libre d'annexer un ou deux documents pertinents. S'il fait ce choix, les annexes sont en lien avec la situation professionnelle proposée et procurent une valeur ajoutée au jury dans sa lecture du dossier,
- l'absence d'une réflexion sur les intentions pour les élèves et les objectifs de formations,
- une méconnaissance ou une absence de prise en compte des situations professionnelles emblématiques des métiers visés par les référentiels.

Les meilleurs dossiers :

- reposent sur de solides fondements scientifiques et techniques et une connaissance des pratiques professionnelles en relation avec le référentiel ou le programme,
- mettent en évidence l'articulation des étapes de travail didactique et pédagogique (les intentions pour les élèves, les objectifs, les pré-requis, le choix des documents supports...) et démontrent l'intérêt d'une telle réflexion,
- proposent une formulation analytique et pas uniquement descriptive des phases de conception et d'opérationnalisation de la séquence,
- démontrent la capacité du candidat à poser un regard réflexif sur sa pratique professionnelle, à évaluer les conséquences de ses choix sur les apprentissages et à s'interroger sur les conditions de l'efficacité de son enseignement,
- intègrent des annexes choisies et portées en référence pour appuyer les démonstrations présentées,
- proposent une évaluation vérifiant l'atteinte des objectifs initialement prévus ou le niveau de maîtrise des situations professionnelles traitées.

Pour résumer, les meilleurs dossiers traduisent le niveau de professionnalité des candidats.

❖ Sur la forme du document

La clarté, la qualité de l'expression, la maîtrise de la langue, de l'orthographe et de la syntaxe sont des pré-requis indispensables pour la réalisation d'un tel dossier de présentation à un concours de recrutement de professeurs. La forme imposée implique une présentation soignée et de qualité professionnelle, respectant les consignes de l'arrêté : concision et structuration.

D) COMMENTAIRES DU JURY

L'examen professionnalisé réservé vise à recruter des professeurs dont la vocation principale est de préparer des élèves, des apprentis ou des stagiaires à des diplômes professionnels. Cela exige de la

part des candidats qu'ils maîtrisent et justifient les choix didactiques et pédagogiques essentiels sur lesquels les programmes et référentiels des diplômes professionnels reposent. Le jury attend donc des candidats que leur analyse témoigne d'une bonne expertise des différents champs disciplinaires correspondant aux spécialités visées par le concours et des pratiques professionnelles de référence. Il est essentiel que les candidats puissent présenter, analyser, expliciter les intentions pour les élèves de la réalisation présentée.

Le jury attend également une analyse pédagogique de l'expérience d'enseignement. En particulier, il est important que les candidats démontrent leur capacité à intégrer dans leurs pratiques les problématiques éducatives : suivi individuel ou personnalisé des élèves, aide au travail personnel, utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages, contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Par ailleurs, le jury est également sensible à la prise de distance des candidats par rapport à l'expérience d'enseignement évoquée. Cette prise de distance permet d'identifier les contraintes, les leviers de réussite, ou encore les difficultés rencontrées tout en évitant une modélisation de l'enseignement.

Les candidats peuvent prendre appui sur une expérience acquise dans un contexte pour la transférer dans un autre correspondant aux enseignements qui seront assurés par les lauréats de l'examen. Tous les candidats n'ont pas forcément une expérience très importante dans les classes de lycée professionnel. Cette situation n'est pas préjudiciable à leur réussite, à condition qu'ils démontrent leur capacité à transposer de façon adaptée et réaliste l'activité choisie.

Dans le cadre d'un recrutement de professeurs, la maîtrise de la langue, de l'orthographe et de la syntaxe, ainsi que la qualité de l'expression sont des pré-requis auxquels le jury veille avec une très grande rigueur.

II. ÉPREUVE D'ADMISSION : ENTRETIEN AVEC LE JURY

1. STATISTIQUES

	Communication et organisation		Comptabilité et gestion		Commerce et vente	
	public	privé	public	privé	public	privé
Candidats admissibles	86	24	65	19	450	105
Candidats présents	75	22	60	15	438	94
Candidats absents	11	2	5	4	12	11
Moyenne des candidats	8,90	11,49	10,14	12,39	11,54	11,53
Notes inférieures à 10	33	7	27	1	145	22
Notes supérieures ou égales à 10	42	15	33	14	293	72
Moyenne des candidats admis	16,26	19,25	15,93	19	16,73	18,26

Répartition des notes (pour les deux concours) :

	N<5	5= \leq N<8	8= \leq N<10	10= \leq N<12	12= \leq N<14	14= \leq N<17	17= \leq N<20
Communication et organisation (public)	12	13	8	12	13	11	6
Communication et organisation (privé)	1	3	3	3	2	4	6
Comptabilité et gestion (public)	2	15	10	9	6	9	9
Comptabilité et gestion (privé)			1	1	4	6	3
Commerce et vente (public)	7	62	75	80	70	87	56
Commerce et vente (privé)		6	16	14	19	24	14

2. DÉFINITION DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Note de service n° 2012-200 du 17-12-2012

Durée de la préparation : 30 minutes

Durée de l'épreuve : 60 minutes maximum

Coefficient 1

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète.

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

Première partie de l'épreuve

Durée de la première partie : 30 minutes maximum (présentation : 10 minutes maximum, échange avec le jury : 20 minutes maximum)

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de Raep (10 minutes maximum) suivi d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Seconde partie de l'épreuve

Durée de la seconde partie : 30 minutes maximum (exposé : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes maximum).

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury. A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de Raep, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Pour les sections bivalentes, l'entretien peut s'étendre à la discipline non contenu le cas échéant par le sujet et/ou aux relations qui s'établissent entre ces disciplines.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité. Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

3. OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY

Lors de cette première session, aucun des sujets n'était accompagné d'annexes. Pendant le temps de préparation en loge, les candidats pouvaient disposer de leur exemplaire personnel de dossier RAEP à la condition que cet exemplaire soit identique à celui déposé suite à l'inscription. La consultation de programmes ou de référentiels et l'utilisation de tout autre document personnel n'étaient pas autorisées. Les candidats devaient donc connaître le programme ou le référentiel auquel la réalisation pédagogique se rattachait. Le sujet rédigé par le jury et remis à chacun des candidats reprenait les éléments principaux de la réalisation présentée par le candidat dans la seconde partie de son dossier RAEP, précisait la formulation du sujet à traiter et rappelait la définition de l'épreuve.

D'une façon générale, les candidats prêtent majoritairement une attention particulière au respect des différentes étapes du déroulement de l'épreuve. La communication orale est d'un bon niveau. De très nombreux candidats ont su produire d'excellentes prestations tant lors de l'exposé que lors de l'entretien. Les barres d'admission pour les différents concours révèlent le niveau des candidats.

Les remarques formulées à propos du RAEP restent pertinentes pour analyser les prestations des candidats lors de l'épreuve orale. Plus spécifiquement à la seconde partie de l'épreuve, le jury a rencontré différents profils de candidats.

Un premier groupe se distingue par :

- un traitement du sujet à l'aide d'une démarche didactique réfléchiée, raisonnée, pragmatique accompagnée d'une présentation claire des intentions pour les élèves intégrant la difficulté scolaire et des pratiques de différenciation des parcours,
- une réflexion pertinente sur la mise en œuvre pédagogique, l'organisation du travail des élèves, leur mise en activité,
- une conception d'applications réalistes (durée, supports, implication des élèves), adaptées à la complexité des contenus d'apprentissage, aux intentions pour les élèves,
- une intégration du rôle de l'évaluation dans la progression des élèves, et la mise en place d'une remédiation, d'une différenciation pédagogique,
- une capacité à réfléchir à l'opportunité des transversalités dans une démarche pédagogique réaliste et sans artifice,
- une maîtrise des savoirs disciplinaires (notions clés, démarches spécifiques de la discipline, pratiques professionnelles),
- des propositions pertinentes d'intégration des TICE dans les situations pédagogiques et une argumentation quant à leur rôle dans les apprentissages,
- une démonstration d'une gestion de classe efficace et d'une relation à l'élève attentive et orientée vers la progression,
- une capacité à prendre du recul par rapport à ses pratiques pédagogiques et une prise en compte des évolutions du métier,
- une capacité à communiquer de manière efficace (propos structurés et clairs, niveau de langue et vocabulaire adaptés...).

Le deuxième groupe se caractérise par :

- une reprise quelquefois linéaire des éléments du dossier RAEP sans dégager une réelle problématique, sans prendre en compte les précisions demandées dans le sujet,
- une réflexion didactique pour le moins perfectible,
- une stratégie pédagogique qui fige un type d'enseignement inadapté au public de lycée professionnel, des choix pédagogiques présents mais insuffisamment explicités,
- un manque de recul et de réactivité lors du questionnement du jury.

Cependant, dans ce groupe, les candidats se caractérisent par la démonstration d'une implication dans leur classe et leur établissement et par la verbalisation de compétences didactiques et pédagogiques manifestes, mais perfectibles.

Le troisième groupe, très hétérogène se caractérise par :

- un manque de préparation à l'épreuve,
- un non respect du sujet et du contexte proposés. Certains reprennent l'intégralité de la séance figurant dans le dossier RAEP.
- une réflexion insuffisante sur les mécanismes d'acquisition des savoirs et de construction de compétences par les élèves de lycée professionnel,
- une prise en considération de l'élève insuffisante, voire inexistante avec un enseignement trop auto-centré.
- des réponses aux questions non développées et non argumentées,
- une méconnaissance des référentiels, des programmes, des niveaux d'enseignement, du fonctionnement du système éducatif, et plus particulièrement ceux relatifs au lycée professionnel,
- une réflexion pédagogique insuffisante, manquant de propositions concrètes et réalistes. Les prestations évoquent alors des stéréotypes, des pistes générales (voire magistrales) non réellement exploitables en classe, avec des choix pédagogiques inadaptés par rapport au niveau d'enseignement retenu.

- une vision restrictive et limitée des formations. une communication non maîtrisée : absence de structure, manque de clarté. De nombreuses confusions, des hésitations.

Le jury a respecté le nombre de postes offerts au concours, ce qui n'a pas permis de recruter certains candidats, qui pourtant, avaient présenté des prestations de bon niveau. Ces candidats ont de bonnes chances de réussir lors d'une prochaine session. Pour d'autres, le jury recommande vivement de se préparer aux exigences du concours en analysant les caractéristiques de leur professionnalité. L'ensemble de ces commentaires doit conduire les candidats se présentant une nouvelle fois au concours à s'interroger sur la pertinence de l'activité choisie. Ce choix conditionne pour partie leur prestation orale. Retravailler le dossier à partir de cette même base, peut rendre finalement mineures les évolutions. Un changement de la situation peut en revanche se traduire par des évolutions plus radicales et de nature à mieux valoriser les compétences attendues.